



CONSEIL COMMUNAL DU 19 DECEMBRE 2018.

Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 19 décembre 2018 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines
Marie-Rose THIRIONET, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.05H.

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Bourgmestre remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Brigitte Robert, et signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour tel qu'il leur a été transmis.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications.

Monsieur le Bourgmestre indique que Madame la Ministre des Pouvoirs Locaux a approuvé le règlement communal relatif à la taxe sur les immondices.

S'agissant d'une communication, ce point n'appelle pas de vote.

3. Modification budgétaire de la Fabrique d'église de Voroux.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que cette modification concerne peu la Commune parce qu'elle consiste uniquement en transferts entre articles budgétaires, sans augmentation de la dotation communale. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 27.236,32 €, avec une diminution de 2.015 € par rapport au budget initial. L'Evêché n'a émis aucune remarque sur cette modification.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cette modification budgétaire.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Voroux.

4. Vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers signale que Madame la Commissaire d'arrondissement a procédé à la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier le 26 octobre 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, et pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018, sans formuler de remarque.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ces vérifications.

A l'unanimité, le Conseil approuve les vérifications de caisse.

5. Compte du CPAS pour l'exercice 2017.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka précise que le compte budgétaire récapitule, en recettes et en dépenses, tous les articles du budget et en établit la somme selon la classification fonctionnelle et économique. Il livre deux résultats :

- Le résultat budgétaire, soit la différence entre les droits constatés nets et les engagements de dépenses. Il est de 184.151 € au service ordinaire et 0 au service extraordinaire ;
- Le résultat comptable, soit la différence entre les droits constatés nets et les imputations de dépenses. Il est de 184.151 € au service ordinaire et 0 au service extraordinaire.

Au service ordinaire, à l'exercice propre, les recettes sont de 833.599 €, dont 99,65 % de transferts ; les dépenses sont de 719.282 €, dont 40 % de personnel, 11 % de fonctionnement, 44 % de transferts et 4 % de prélèvements.

Au service extraordinaire, les recettes sont de 13.148 €, composées de 2.854 € de boni extraordinaire et 10.293 € de prélèvement. Les dépenses de 13.148 € sont composées de 2.854 € de prélèvement et de 10.293 € d'investissement en mobilier.

Le bilan donne une photographie de la situation patrimoniale du CPAS au 31 décembre 2017, et s'établit en équilibre à 337.827 €.

Le compte de résultat donne l'origine du résultat de l'exercice, en l'occurrence le boni reporté au bilan ; il compare les produits et les charges du CPAS et s'établit en équilibre à 890.617 €.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le compte 2017 du CPAS.

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte 2017 du CPAS.

6. Budget du CPAS pour l'exercice 2019.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka présente les éléments essentiels du budget 2019 du CPAS :

« Le budget 2019 de notre centre est équilibré par une participation communale qui se chiffre à 400.000 € et un prélèvement sur le Fonds de réserve ordinaire disponible de 28.168,86 €. La prévision tient compte de tous les paramètres légaux et de l'évolution de l'état de pauvreté de la population en général.

La rigueur du Conseil, tant sociale qu'administrative, montre un axe dans ses décisions basées sur une rigueur et une sévérité dans la gestion tant au quotidien des besoins de la population que dans des situations exceptionnelles.

La mise en place de services compétents et l'engagement de personnel subsidié disponible nous permet de tenir une gestion au quotidien des besoins de la population de notre commune. Ce sera toujours une priorité de notre centre.

Les missions légales du CPAS sont assurées quotidiennement comme l'octroi de la prime de mazout, le revenu d'intégration, les aides sociales et alimentaires mais aussi les repas à domicile, les aides ménagères ainsi que la liaison avec le Service rural de médiation de dettes et bien d'autres services d'aides sociales.

En particulier nous tenons compte également de l'évolution du nombre de RIS et de l'occupation de l'ILA. Au 1^{er} janvier 2019, la seconde ILA située rue de Noville fermera ses portes par décision unilatérale du Gouvernement fédéral. Désormais, nous ne disposerons donc plus que d'une ILA de 6 places rue du Trixhay n°2. Les frais de fonctionnement sont contenus au plus près de la réalité. Néanmoins, la mise en place de la seconde ILA pendant deux ans nous a permis de dégager un petit boni de 29.890,93 €.

Par ailleurs, le service ordinaire de l'exercice 2019 prévoit des crédits de dépenses consacrés au futur déménagement du CPAS dans les nouveaux locaux de l'ancienne gare de Fexhe. Ce projet est résolument l'un des grands défis du CPAS pour l'année 2019.

De manière générale, le CPAS propose un budget d'affaires courantes car au lendemain des élections communales, il se doit de pondérer ses choix de manière à ne pas engager la future mandature. »

Madame Clavir demande pourquoi on ferme la deuxième ILA.

Monsieur Paterka lui répond que c'est une décision de Fedasil de fermer un certain nombre de places. Il est donc plus intéressant de fermer que de garder des places ouvertes. Mais Fedasil vient étrangement de demander s'il en restait ... Ici le renom a déjà été donné pour cette maison, qui ne sera donc plus disponible que jusque fin avril.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que cette opération était sociale, mais qu'elle était aussi bénéficiaire.

Monsieur Paterka précise que le bénéfice ne pouvait servir que pour l'ILA.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget pour l'exercice 2019 du CPAS.

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget pour l'exercice 2019 du CPAS.

7. Dotation à la Zone de police pour l'exercice 2019.

Monsieur le Bourgmestre explique que cette dotation est actuellement inchangée par rapport à l'année précédente, soit 274.926,81 €. Il est probable qu'elle sera adaptée en cours d'exercice, mais il est nécessaire de la fixer avant le vote du budget communal.

Monsieur Leblanc demande pourquoi la dotation n'évolue pas cette année, alors qu'elle le faisait chaque année.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que plusieurs Bourgmestres ont signalé au Président de la Zone que l'augmentation des dotations devait s'arrêter, et la décision a été prise en ce sens. Il y a également un problème en ce qui concerne les policiers : la Zone est composée de 9 communes, ce qui est le plus dans les environs, et il y a donc plus de postes de police. La Loi prévoit un policier pour 4.000 habitants ; or, il faut deux policiers dans tous les postes, ils ne peuvent pas travailler seuls. En outre, ils doivent récupérer les prestations de nuit, ce qui pose un problème dans les postes communaux.

Monsieur Jarbinet estime que la présence policière diminue sans arrêt, et que la majorité des policiers restent dans les bureaux à Waremme.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'avec le nouveau Chef de Zone, des aménagements ont été faits. Mais les lois se contredisent. La police subit aussi le phénomène de dégradation de la société en général. Le nombre de certificats médicaux a été dénoncé, ainsi qu'un problème de discipline.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la dotation à la zone de police.

A l'unanimité, le Conseil approuve la dotation à la zone de police pour l'exercice 2019.

8. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2019.

Monsieur le Bourgmestre souligne que cette taxe est inchangée depuis de nombreuses années au taux de 8,8 %, et qu'elle n'est pas modifiée pour 2019. Cette taxe est une des principales ressources de la Commune, et compte tenu de l'absence d'industrie, elle est indispensable au financement des investissements et des services. Elle devrait rapporter la somme de 1.310.205 € en 2019.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2019 au taux de 8,8 %.

A l'unanimité, le Conseil approuve la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques au taux de 8,8%.

9. Taxe additionnelle au précompte immobilier.

Monsieur le Bourgmestre souligne à nouveau que cette taxe constitue une des ressources essentielles de la Commune, et qu'elle reste fixée à 2.500 centimes depuis très longtemps. Elle n'est pas modifiée pour 2019. Elle devrait rapporter 643.416 € en 2019.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la taxe additionnelle au précompte immobilier pour 2019 au taux de 2.500 centimes.

A l'unanimité, le Conseil approuve la taxe additionnelle au précompte immobilier au taux de 2.500 centimes.

10. Budget communal pour l'exercice 2019 – rapport.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin des Finances pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers expose les éléments essentiels du budget 2019 :

1. Budget ordinaire

Le budget fonctionne par groupements de dépenses et recettes. Ainsi par exemple on n'ouvre pas un article budgétaire où on va faire figurer l'électricité payée par la commune, mais on va répartir cette électricité entre l'école, l'administration, le local des travailleurs de voirie...

La même chose pour les recettes ...

Je vous conseille, pour ne pas vous perdre dans tous les articles budgétaires, de prendre les pages 26 et 27 de votre brochure.

Les recettes :

Ce tableau est divisé en prestations, transferts, et dettes.

Les prestations sont dans les différents groupements de services rendus par la commune par exemple des locations de patrimoine privé, les garderies à l'école, ... Le montant est de 19.825 €

Les transferts sont des sommes qui nous sont allouées par la région et les différents impôts qui nous reviennent, une part de l'IPP et du précompte immobilier, ainsi que des subsides et des remboursements d'emprunts d'Etat que nous ne payons pas.

Les recettes du fonds des communes et des taxes sont en augmentation par rapport à 2018.

Les points A.P.E. diminuent pour le personnel administratif mais augmentent pour le personnel ouvrier suite à une redistribution de ces points. Le montant des transferts : 3.880.113 €

La dette (78.497,32 €) : les recettes de dette comprennent les dividendes dus par les intercommunales, Resa ,Cile...qui sont plus élevées qu'au budget 2018.

Le total des recettes y compris des recettes des exercices antérieurs s'élève donc à 4.794.659,91€

Les dépenses :

Le tableau est divisé en personnel, fonctionnement, transferts et dettes

Personnel : les plus importants groupements sont l'administration générale, la voirie, l'enseignement et l'aide sociale. Le montant s'élève à 1.437.871,19 €

Fonctionnement : les achats de matières consommables pour l'administration, la voirie, les immondices et l'école. Le montant : 752.873,66 €

Les transferts : versés à un autre organisme sans rien de direct en échange, pour l'assistance sociale, la police, les pompiers. Les dotations à la zone de police et au CPAS sont inchangées par rapport à 2018, la dotation au service d'incendie a faiblement augmenté. Montant : 1.055.650,91 €

Les dettes : celles-ci sont le remboursement et les charges des intérêts des emprunts pour l'enseignement, la voirie, le patrimoine privé, Montant : 719.807,57€

Le total des dépenses ordinaires s'élève à 3.972.203,33 € et un prélèvement pour financer l'extraordinaire de 321.567,60 €

Le total des dépenses est de 4.293.770,93 €, auxquelles il faut ajouter 6.000 € des exercices antérieurs en raison d'une fuite d'eau qui sera payée en 2019.

Le résultat à l'ordinaire [recettes – dépenses] est donc de 500.888,98 €

2. Budget extraordinaire,

Dépenses

- le traditionnel achat de matériel informatique,
- la poursuite du PIC 2016-2018,
- des petits travaux de voirie si nécessaire,
- l'achat de quelques accessoires de voirie, l'achat d'équipement et d'outillage
- les travaux subventionnés à l'école de Voroux (toiture et cour de récréation),
- l'amélioration du système de chauffage et de ventilation de l'école de Fexhe
- et l'achat de tableaux interactifs,
- l'aménagement d'une plaine de jeux a été à nouveau inscrit au budget 2019, de même que celui du cimetière de Voroux.

Total des dépenses : 421 167,60 €

Recettes

Le financement sera réalisé par prélèvement sur le fonds de réserve pour partie et par emprunts pour le reste, notamment pour le PIC et les travaux de voirie. Des subventions sont bien évidemment prévues pour le PIC, la plaine de jeux et l'école de Voroux.

Total recettes : 460.937,14 €

Bonus à l'extraordinaire : 39.769,54 €

Madame Croughs demande où l'aménagement d'une plaine de jeux aura lieu.

Madame Devillers lui répond que l'endroit n'est pas encore connu.

Monsieur Leblanc remarque que le boni à l'exercice propre est de 12.232 €, ce qui signifie qu'il y a 0,30 % de marge de sécurité pour pourvoir aux mauvaises surprises éventuelles. Cela lui fait prévoir des difficultés, notamment pour la dotation à la police.

Pour le service extraordinaire, Monsieur Leblanc remarque une forte diminution des investissements, 60 % en moins. Il demande si on a pris conscience de la charge de la dette ou si on manque d'idées.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'on ne manque pas d'idées, et que le PIC doit encore s'ajouter. Les travaux commenceront en 2019. On ne peut rien faire sans subside, mais il faut bien suivre les procédures.

11. Budget communal pour l'exercice 2019 – Adoption

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le budget communal pour l'exercice 2019 tel qu'il vient d'être présenté.

Par 9 voix pour et 3 voix contre, le Conseil adopte le budget pour l'exercice 2019.

12. Adoption des procès-verbaux des séances des 6 novembre et 3 décembre 2018

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les procès-verbaux des séances des 6 novembre et 3 décembre 2018 tels que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve les procès-verbaux des séances des 6 novembre et 3 décembre 2018.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.40H